

AR Prefecture	COMMUNE DE GREZELS
046-214601304-20231211-2023_D5-DE	Séance du 11 décembre 2023
Reçu le 12/12/2023	Date de la convocation: 05/12/2023
Membres en exercice : 11	<i>L'an deux mille vingt-trois et le onze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien PEREZ</i>

Présents : 7

Quorum atteint : oui

Votants: 7

Pour: 0

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Christine COGNÉ, Valérie JAMPIERRE, Patrick JOUCLAS, Serge LEVERGEOIS, Sébastien PEREZ, Marianne PEROCHEAU, Monique RIVIERRE

Représentés:

Excusés:

Absents: Maurin BERENGER, Agnès CHAPELET-VOYE, Quentin FOURNIÉ, Arnaud JAECKEL

Secrétaire de séance: Serge LEVERGEOIS

Objet: décisions du maire - D_2023_D5

Monsieur le maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 2020_12 du Conseil Municipal de Grézels en date du 23 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décisions de novembre à décembre 2023 :

Conventions salle des fêtes

Location 25 novembre 2023 - 75 € signée le 25/11/2023

Dépenses de fonctionnement :

Ajout d'une adresse mail sur la convention de services numériques avec le Centre de Gestion : 20 € TTC par an le 24/11/2023

Livres pour la bibliothèque : 3 devis pour des montants de 98.83 et 116.66 € signés le 23/11/2023 et pour un montant de 15.85 € le 28/11/2023

Dépenses d'investissement

Signature du devis pour le câble RJ 45 pour l'installation du wifi à la salle des fêtes 236.76 € TTC le 05/12/2023

Le maire de GRÉZELS,
Sébastien PEREZ

Le/la secrétaire de séance,
Serge LEVERGEOIS






Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 12/12/2023
et publié ou notifié
le 14/12/2023


